



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL de la SEANCE Du CONSEIL MUNICIPAL du 20 juillet 2009

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie. **ABSENT** : BARDET Olivier.

Procuration : PERNOD Stéphanie à BESSY Pierre.

NOMINATION du SECRETAIRE de SEANCE :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales. **Monsieur Georges BASSET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**

APPROBATION du PROCES VERBAL de la SEANCE du 10 juin 2009

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utiles, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 juin 2009, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du Conseil municipal du 10 juin 2009 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

PROPOSITION d'INSCRIPTION d'UNE QUESTION SUPPLEMENTAIRE NON PREVUE à l'ORDRE du JOUR et EXAMEN :

Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter de débattre d'une question supplémentaire concernant le programme d'enneigement de production (demande de subvention). Le Conseil accepte à l'unanimité et examine aussitôt cette question.

Monsieur le Maire rappelle qu'un programme d'enneigement de production est prévu sur le domaine de Praz-sur-Arly pour les trois années à venir, pour un total de 3,4 millions d'euros. Il demande au Conseil d'approuver une demande de subvention auprès du Conseil Général pour appuyer ce vaste chantier.

VOTE : Adopté à l'unanimité du conseil

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A l'ORDRE du JOUR de la SEANCE du 20 juillet 2009

QUESTIONS SOUMISES A DECISIONS DU CONSEIL SUR PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

1/ Approbation et autorisation au Maire de signer les acquisitions foncières de la Rosière

Après plusieurs mois, les discussions ont abouti pour l'achat du foncier en vue de la création d'une voie d'accès au domaine skiable par l'ouest de Praz-sur-Arly, le long de l'Arly, pour un montant de 335 000 €. Cela concerne principalement les parcelles situées entre la route de l'Arly et le Front de neige, en bordure de l'Arly.

VOTE : Adoptée à l'unanimité du conseil

2/ Autorisation d'engager des négociations avec les propriétaires en vue d'une acquisition foncière au Jorrx (Parcelle section A n° 3323)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider le principe d'acquisition de la parcelle cadastrée section A n° 3323 au Jorrat en vue de construire des logements aidés. Le Maire a ainsi pouvoir de négocier avec les propriétaires en vue d'un achat probable en septembre. Le montant sera d'environ 500 000 euros.

VOTE : Adoptée à l'unanimité du conseil

3/ Soumission à déclaration préalable des installations de clôtures

Le PLU ayant été approuvé en juin ce qui rend caduque l'ancien plan d'occupation des sols. Monsieur le Maire souhaite la mise en place d'autorisation pour les clôtures afin de respecter les normes en vigueur pour que l'environnement reste harmonieux et que rien d'extravagant ne vienne impacter notre paysage. Ce principe existait au P.O.S

VOTE : Adoptée à l'unanimité du conseil.

4/ Taxe d'urbanisme : admission en non-valeur

La Trésorerie Générale nous demande de procéder à l'admission en non valeur des intérêts de retard relatifs à une taxe locale d'équipement dont le principal a toutefois été acquitté. La somme représente 2 € seulement et n'est donc pas susceptible de faire l'objet d'un recouvrement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité du conseil

5/ Approbation de la convention de voirie relative à l'aménagement d'un trottoir le long de la RD 1212 entre les Rafforts et le supermarché

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la création d'un trottoir le long de la RD1212, entre les Rafforts et le supermarché, nécessite l'autorisation préalable du Conseil Général matérialisée par une convention de voirie. Il convient donc d'autoriser le Maire à signer cette convention qui nous permettra de réaliser le trottoir et qui en met l'entretien à la charge de la commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité du conseil

6/ Approbation de la charte forestière (SIVOM Pays du Mont-Blanc)

Marie-Paule PERINET-MARQUET présente les grandes lignes de cette charte adoptée par le SIVOM. Les élus, soucieux de voir des actions se mettre en place pour le développement de la filière bois sur notre secteur, approuvent la charte forestière qui contient de nombreuses actions intéressantes, tant pour les communes que les entreprises ou les particuliers. Le tourisme et le développement durable sont pris en compte dans le projet

VOTE : Adoptée à l'unanimité du conseil

7/ Autorisation de signer le bail précaire pour la crêperie située sur un terrain communal au front de neige

Compte tenu de la situation de la crêperie située au Front de neige et de l'intérêt de cette installation en termes de services, il est décidé à l'unanimité d'accorder un bail précaire de 5 mois renouvelable chaque année.

Par principe, la Mairie s'engage pour les deux saisons d'hiver à venir.

VOTE : Adoptée à l'unanimité du conseil.

8/ Modification du tableau des emplois communaux : création de 2 postes d'Adjoints administratifs territoriaux 1^{ère} classe

Le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de créer deux emplois d'agents administratifs 1^{ère} classe. Deux agents ont en effet passé avec succès les épreuves du concours correspondant et peuvent donc désormais postuler sur ces emplois, sous réserve que l'assemblée municipale décide la création des emplois. Il est précisé que ces deux postes constituent une promotion pour ces deux agents et non des emplois supplémentaires pour la collectivité. Les postes qu'ils occupent actuellement seront d'ailleurs supprimés ultérieurement du tableau des effectifs. Félicitations du Conseil municipal à ces deux employés.

VOTE : Adoptée à l'unanimité du conseil.

9/ Approbation du règlement des services de l'Eau :

Le règlement actuellement en vigueur étant obsolète, Monsieur Anthony CHAMBET, rapporteur, présente le nouveau règlement approuvé par la Commission de l'eau. Ce dernier réorganise les rapports entre le service de l'eau et les usagers autour de 7 chapitres différents, allant du service de l'eau et de la qualité aux modalités d'installation des branchements.

VOTE : Adoptée à l'unanimité du conseil.

10/ Budget Eau & Assainissement : approbation d'un virement de crédit

Rapporteur : Monsieur Claude JOND, Adjoint aux Finances.

Une modification technique du budget annexe de l'eau et de l'assainissement est nécessaire concernant la section de fonctionnement afin de régulariser les charges exceptionnelles. Ainsi, les pertes sur créances irrécouvrables (article 654) seront débitées de 2 000 € pour être créditées au compte 673 (+ 2 000 €), titres annulés sur exercices antérieurs.

Vote : Adoptée à l'unanimité.

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des ADJOINTS
au MAIRE : Néant.**

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des
RAPPORTEURS des COMMISSIONS MUNICIPALES : Néant.**

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des CONSEILLERS
MUNICIPAUX : Néant.**

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Compte-rendu des décisions du Maire :

① Attribution du marché de travaux pour la réalisation du rond-point du supermarché : Retirée.

② Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau : Anthony CHAMBET présente le rapport et informe qu'il est à la disposition du public. Il s'agit d'un rapport annuel présentant la qualité du service, le fonctionnement et le prix de l'eau. D'un point de vue qualitatif, on notera que la qualité de l'eau est globalement satisfaisante. On enregistre une baisse de consommation par rapport à 2007 (- 2,6 %). Concernant le prix de l'eau, on notera la stabilité du prix depuis plusieurs années à 0,75 € le m3.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée la mise en ligne du site internet de la Mairie consultable à l'adresse suivante : mairie-prazsurarly.com. et présente le nouveau logo Hiver/Eté, proposé par l'Office du Tourisme. Ce logo identifie la collectivité. L'Office du Tourisme et la Mairie ainsi que tous les partenaires intéressés sont invités à l'utiliser.

Monsieur le Maire rappelle que la RD 1212 sera fermée à la circulation le 22 juillet, entre 13 heures et 15 heures, en raison du passage du Tour de France.

COMPTE-RENDU des COMMISSIONS MUNICIPALES : Néant.

Monsieur le Maire constatant l'ordre du jour épuisé, la séance publique est levée à 21 heures 45.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 28 juillet 2009 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 20 juillet 2009.

SIGNE : BASSET Georges, Secrétaire de séance

Vu pour être affiché le **30 JUIL, 2009**
Collectivités Territoriales.

conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des
Le Maire, Yann JACCAZ

